

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

CANADA.  
**RELATIONS DES JÉSUITES**  
SUR LES  
DÉCOUVERTES ET LES AUTRES ÉVÉNEMENTS  
ARRIVÉS EN CANADA, ET AU NORD ET  
À L'OUEST DES ÉTATS-UNIS,  
(1611-1672.)  
PAR LE DR. E. B. O'CALLAGHAN,  
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
DE NEW-YORK, ET MEMBRE HONORAIRE DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CONNECTICUT.  
TRADUIT DE L'ANGLAIS AVEC QUELQUES NOTES  
CORRECTIONS ET ADDITIONS.  
(Suite.) (Voire les numéros 92, 93, 95 et 96.)

1647-48.  
(Le même.) "Relation" etc., Paris, 1649, 158  
et 135 p.  
Après avoir parlé encore de quelques évé-  
nements qui s'étaient passés entre les Iroquois  
et les Français, on y voit aussi des particu-  
larités sur les travaux du P. Gabriel Duillettes  
(1) l'apôtre des Abénaquis.  
Le P. Ragueneau a écrit la Relation  
Huronne, partie la plus intéressante de ce  
volume, à cause des précieuses connaissances  
géographiques qu'elle donne sur les  
grands lacs (Supérieur, Huron ou Mer-  
donne, Michigan ou Lac d'Innos, Érié, et On-  
tario), et sur les diverses tribus qui habitent  
leurs rives. Le territoire des cinq Nations  
y est désigné avec beaucoup d'exactitude, et  
on y lit aussi quelques détails sur les Dela-  
wares, (2) et sur la colonie de la Nouvelle-  
Suède, où les Européens s'occupent plus du  
commerce des pelleteries que de l'instruc-  
tion des Sauvages. L'ensemble de ce volume  
montre évidemment une habitude d'observation,  
et un jugement tout à fait honorable à l'ordre  
des Jésuites.

1649-50  
(Le même.) "Relation" aux pays plus bas  
de la Nouvelle-France depuis l'été de l'année  
1649 jusqu'à l'été de l'année 1650.  
Paris 1651. 187 pp. Ce volume (3) contient  
une relation des missions parmi les Hurons, le  
mariage des PP. Charles Garnier et Noël  
Ghabanel, la destruction des Hurons par les  
Iroquois et l'établissement de la colonie Huron-  
ne près de Québec. A la fin du volume on  
voit une lettre du P. Jér. Lallemant, du P. Bu-  
teux, et du P. de Lyonne.

1651-52.  
(Le même.) "Relation, etc." Paris 1653,  
200 p.  
Celle Relation contient un récit du meurtre  
du P. Buteux; et des détails sur les Missions  
Sauvages et entre autres sur celle des Abéna-  
quis. Le 9e chapitre traite de la guerre entre  
les Iroquois et les Français. Ce volume se  
termine par une vie de la Mère Marie de St.  
Joseph, qui venait de mourir; cette vie a été  
écrite par la Mère Marie de l'Incarnation,  
Supérieure du Couvent des Ursulines à Qué-  
bec.

1652-53.  
(Sans noms d'auteur.) (1) "Relations etc."  
Paris 1654, 184 p.  
Elle renferme les événements qui eurent  
lieu pendant l'année à Montréal et aux Trois-  
Rivières, la prise du P. Ponce par les  
Molawks, sa visite au Fort d'Orange, et le  
traité de paix avec les Iroquois.

1653-54.  
(L'E. MERCIER) (Le P. Franç.) "Relation"  
Paris 1655, 176 p.  
Négociations entre les Français et les cinq  
nations etc.—Journal du voyage du P. Le  
Moine à Onondaga, traité de paix qui s'y  
conclut; découverte des sources salées. Ce  
volume contient en outre, une lettre en  
huron avec la traduction adressé aux Mes-  
sieurs de la Congrégation de la Ste. Vierge de  
la maison professe (2) de Paris, par les congré-  
ganistes Hurons de l'île d'Orléans. Elle avait  
été écrite sur un morceau d'écorce de bou-  
leau.

1654-55.  
Je n'ai pu trouver, malgré mes recherches,  
aucun exemplaire de Relation pour cette an-  
née, soit en Canada, soit dans ce pays; mais  
s'il s'en trouve dans la bibliothèque royale à  
Paris, ou dans quelque établissement à  
Londres, des ordres précis ont été donnés de  
la copier pour Jean Carter Brown, écrivain, de la  
ville de Providence, dont la collection compte  
déjà trente-deux volumes.

1655-56.  
DEQUEN (P. Jean) "Relation, etc." Paris  
1657, 168 p.  
Elle contient le voyage du P. Le Moine  
chez les Molawks, la fondation du premier  
établissement Français à Onondaga, l'origine  
de la guerre entre les cinq nations et les Ériés  
ou les Chats, l'arrivée d'une députation d'On-  
tawaks (Ojibwas) à Québec, la rupture et le  
meurtre du P. Garreau.

1656-57.  
LE JEUNE (3) (Le P. Paul) "Relation  
etc." Paris 1658, 211 p.  
Elle parle des ambassadeurs Sénécais en-  
voyés aux Français, et massacrés par les Mo-  
lawks, — des Missionnaires envoyés aux Sé-  
nécais, en septembre 1655. — D'une autre am-  
bassade des Sénécais qui eut lieu l'année sui-  
vante, de l'établissement des missions dans  
cette tribu, et dans celle de Cayuga; elle  
contient en outre le journal du voyage du Ca-  
pitaine Dupuis et des Jésuites en 1656 chez  
les Onondages, la prise de possession de ce  
pays par les Français; — La description des  
sources salées sur les bords du Lac Ganontio  
aujourd'hui lac Onondaga. — La relation de la  
visite du P. Le Moine chez les Molawks.  
Elle donne les limites du pays des cinq na-  
tions et des détails sur ces tribus, sur leurs  
mœurs, habitudes, et sur les succès qu'y obtint  
l'Évangile.

1657-58.  
(SANS NOM D'AUTEUR.) (1) "Relation," etc. Pa-  
ris. 1659-136.  
Ce volume contient le récit de la retraite  
des Français d'Onondaga; de plus une lettre  
du P. Le Moine, datée de la Nouvelle-Hol-  
lande, du 25 mars 1658, la description de dif-  
férents chemins pour aller à la Mer du Nord,  
ou Baie d'Hudson, et l'énumération de plu-  
sieurs tribus récemment découvertes. Le 7e  
chapitre renferme un curieux contraste entre les  
usages des Européens et ceux des Sauvages.

1658-59.  
La remarque que nous avons faite sur le  
Vol. de 1654-55 convient aussi à celui de l'an-  
née 1658-59.)

1659-60.  
(SANS NOM D'AUTEUR.) Relation etc. Paris  
1661, 202 p.  
Elle donne une description du pays des cinq  
Nations, et le recensement de chaque tribu.  
On y voit aussi la relation des découvertes  
dans la rivière Saguenay et la Baie d'Hu-  
lson, la défaite complète des Hurons, " et de  
curieux détails sur les richesses minérales  
— giques du Lac Supérieur, sur la position pro-  
— bable de la mer de l'Ouest, et sur des nations  
— à l'ouest du lac Supérieur qui employaient le  
— charbon de terre au lieu de bois."

1660-61.  
(SANS NOM D'AUTEUR.) (2) "Relation," etc.  
Paris, 1662, 213 p.  
Reprise de la guerre entre les Iroquois et  
les Français. — *Vie de M. Le Maître-prêtre  
de St. Sulpice. Traité de paix avec les Iroquois  
d'Onondaga et d'Onontario,* et rétablissement  
des missions parmi eux. — Nouvelle mission  
chez les Kistinnons sur la Baie d'Hudson. —  
Journal de la première visite des Français  
dans ce quartier, et dangers du voyage. Dans  
la dernière partie de ce volume, se trouve aus-  
si une lettre du P. Le Moine au P. J. Lallemant  
son supérieur, — deux autres lettres sur de l'é-  
corce ad- — sées du pays des Molawks au P.  
Le Moine à Onondaga, et une troisième  
écrite sur du papier à cartouche par un fran-  
çais; enfin une lettre de ce dernier prisonnier  
(3) à sa mère, et une autre d'un prisonnier  
Français chez les Molawks, à son ami aux  
Trois Rivières.

1661-62.  
LALLEMANT (P. Jérôme) "Relation" etc.  
Paris 1663, 118 p.  
M intelligence continuée avec deux des  
nations iroquoises. M. l'ignatius Sulpicien est  
tué par les Iroquois. Hivernement du P. Le

1662-63.  
(1) (P. Paul Ragueneau.)  
Celle Relation précédée d'une dédicace écrite par  
le P. Le Mercier, fut rédigée en Europe sur les docu-  
ments qu'il avait envoyés. (N. du Tr.)  
(2) (P. P.)  
(3) Il était alors en France, procureur des missions  
du Canada. (N. du Tr.)

1663-64.  
(SANS NOM D'AUTEUR.) (1) "Relations etc." Paris  
1654, 184 p.  
Elle renferme les événements qui eurent  
lieu pendant l'année à Montréal et aux Trois-  
Rivières, la prise du P. Ponce par les  
Molawks, sa visite au Fort d'Orange, et le  
traité de paix avec les Iroquois.

1664-65.  
(L'E. MERCIER) (Le P. Franç.) "Relation"  
Paris 1655, 176 p.  
Négociations entre les Français et les cinq  
nations etc.—Journal du voyage du P. Le  
Moine à Onondaga, traité de paix qui s'y  
conclut; découverte des sources salées. Ce  
volume contient en outre, une lettre en  
huron avec la traduction adressé aux Mes-  
sieurs de la Congrégation de la Ste. Vierge de  
la maison professe (2) de Paris, par les congré-  
ganistes Hurons de l'île d'Orléans. Elle avait  
été écrite sur un morceau d'écorce de bou-  
leau.

1665-66.  
DEQUEN (P. Jean) "Relation, etc." Paris  
1657, 168 p.  
Elle contient le voyage du P. Le Moine  
chez les Molawks, la fondation du premier  
établissement Français à Onondaga, l'origine  
de la guerre entre les cinq nations et les Ériés  
ou les Chats, l'arrivée d'une députation d'On-  
tawaks (Ojibwas) à Québec, la rupture et le  
meurtre du P. Garreau.

1666-67.  
LE JEUNE (3) (Le P. Paul) "Relation  
etc." Paris 1658, 211 p.  
Elle parle des ambassadeurs Sénécais en-  
voyés aux Français, et massacrés par les Mo-  
lawks, — des Missionnaires envoyés aux Sé-  
nécais, en septembre 1655. — D'une autre am-  
bassade des Sénécais qui eut lieu l'année sui-  
vante, de l'établissement des missions dans  
cette tribu, et dans celle de Cayuga; elle  
contient en outre le journal du voyage du Ca-  
pitaine Dupuis et des Jésuites en 1656 chez  
les Onondages, la prise de possession de ce  
pays par les Français; — La description des  
sources salées sur les bords du Lac Ganontio  
aujourd'hui lac Onondaga. — La relation de la  
visite du P. Le Moine chez les Molawks.  
Elle donne les limites du pays des cinq na-  
tions et des détails sur ces tribus, sur leurs  
mœurs, habitudes, et sur les succès qu'y obtint  
l'Évangile.

1667-68.  
(SANS NOM D'AUTEUR.) (1) "Relation," etc. Pa-  
ris. 1659-136.  
Ce volume contient le récit de la retraite  
des Français d'Onondaga; de plus une lettre  
du P. Le Moine, datée de la Nouvelle-Hol-  
lande, du 25 mars 1658, la description de dif-  
férents chemins pour aller à la Mer du Nord,  
ou Baie d'Hudson, et l'énumération de plu-  
sieurs tribus récemment découvertes. Le 7e  
chapitre renferme un curieux contraste entre les  
usages des Européens et ceux des Sauvages.

1668-69.  
La remarque que nous avons faite sur le  
Vol. de 1654-55 convient aussi à celui de l'an-  
née 1658-59.)

1669-70.  
(SANS NOM D'AUTEUR.) Relation etc. Paris  
1661, 202 p.  
Elle donne une description du pays des cinq  
Nations, et le recensement de chaque tribu.  
On y voit aussi la relation des découvertes  
dans la rivière Saguenay et la Baie d'Hu-  
lson, la défaite complète des Hurons, " et de  
curieux détails sur les richesses minérales  
— giques du Lac Supérieur, sur la position pro-  
— bable de la mer de l'Ouest, et sur des nations  
— à l'ouest du lac Supérieur qui employaient le  
— charbon de terre au lieu de bois."

1670-71.  
(SANS NOM D'AUTEUR.) (2) "Relation," etc.  
Paris, 1662, 213 p.  
Reprise de la guerre entre les Iroquois et  
les Français. — *Vie de M. Le Maître-prêtre  
de St. Sulpice. Traité de paix avec les Iroquois  
d'Onondaga et d'Onontario,* et rétablissement  
des missions parmi eux. — Nouvelle mission  
chez les Kistinnons sur la Baie d'Hudson. —  
Journal de la première visite des Français  
dans ce quartier, et dangers du voyage. Dans  
la dernière partie de ce volume, se trouve aus-  
si une lettre du P. Le Moine au P. J. Lallemant  
son supérieur, — deux autres lettres sur de l'é-  
corce ad- — sées du pays des Molawks au P.  
Le Moine à Onondaga, et une troisième  
écrite sur du papier à cartouche par un fran-  
çais; enfin une lettre de ce dernier prisonnier  
(3) à sa mère, et une autre d'un prisonnier  
Français chez les Molawks, à son ami aux  
Trois Rivières.

1671-72.  
LALLEMANT (P. Jérôme) "Relation" etc.  
Paris 1663, 118 p.  
M intelligence continuée avec deux des  
nations iroquoises. M. l'ignatius Sulpicien est  
tué par les Iroquois. Hivernement du P. Le

1672-73.  
(1) (P. Paul Ragueneau.)  
Celle Relation précédée d'une dédicace écrite par  
le P. Le Mercier, fut rédigée en Europe sur les docu-  
ments qu'il avait envoyés. (N. du Tr.)  
(2) (P. P.)  
(3) Il était alors en France, procureur des missions  
du Canada. (N. du Tr.)

Moyne parmi les Iroquois d'en haut (Sénécais);  
son retour-délivrance de dix-huit captifs Fran-  
çais; plusieurs meurtres commis par les Sau-  
vages.

(A continuer.)

### Correspondance particulière de l'Univers.

Rome, le 31 juillet 1850.

On s'occupe aussi du Consistoire, et sur-  
tout du grand nombre de promotions qui pa-  
raissent devoir s'y faire. Ce que je vous ai  
écrit à ce sujet se confirme chaque jour: aux  
noms que j'ai cités il faut même ajouter celui  
de Mgr. Wiseman, Vicaire apostolique du  
district de Londres. C'est du moins le bruit  
public, et je le crois fondé. Le nouveau  
Cardinal fixerait sa résidence à Rome, où il  
serait attendu dans le courant du mois d'août.  
Depuis la mort du Cardinal Acton, les catho-  
liques anglais et irlandais n'avaient point de  
Cardinal de leur nation. Il est bien juste de  
leur donner cette satisfaction, et on ne pouvait  
mieux choisir. M. Wiseman a laissé, ici une  
réputation de savoir et de bonne grâce qui  
concilient à ce choix la plus grande faveur.  
Vous voyez que les plans de la Providence se  
dévoilent peu à peu; la Papauté paraît entrer  
dans une voie nouvelle, dans une voie qui  
convient au temps où nous vivons, et Pie IX aura  
la gloire d'avoir ouvert cette route au haut de  
laquelle on entrevoit pour l'Eglise les jours  
les plus glorieux et les plus propices. Ce  
n'est pas sans motif que ce grand Pontife ait  
appelé le Pape providentiel, et nous en ver-  
rons de plus en plus la preuve.

Je dois rectifier quelques détails de ma  
dernière lettre sur la famille de Mgr. Talbot, le  
nouveau camérier secret participant. Il n'ap-  
partient point à la branche catholique des Tal-  
bot, mais à la branche protestante de cette il-  
lustre famille, fixée depuis longtemps en Ir-  
lande. Le père du nouveau prélat, le comte  
Talbot, et le reste de la famille, sont encore  
engagés malheureusement dans les liens de  
l'hérésie. C'est à Rome que le jeune Talbot  
se convertit au catholicisme, il y a cinq à six  
ans, et les journaux en parlèrent dans le  
temps. J'ai entendu dire que la conversion  
fut déterminée par une visite aux catacom-  
bes, où le ministre anglican, car il était revêtu  
de cette dignité, retrouvait les preuves et les  
fondements des dogmes contestés et niés par  
l'hérésie. C'est à Rome qu'il reçut les ordres  
après des études sérieuses, et je me souviens  
qu'en 1847 il le vanda et obtint la faveur si-  
gnalée de pouvoir célébrer la messe dans les  
catacombes de Sainte-Agnès, sur le tombeau  
au-dessus duquel est peinte la Madone avec  
l'enfant Jésus. Il paraît que dès cette époque  
le Saint-Père songeait à l'appeler près de  
lui; car on m'assure que lorsque le jeune  
ministre anglican converti alla prendre congé  
de Sa Sainteté, Pie IX lui dit, en le bénis-  
sant: " Vous reviendrez à Rome." Les An-  
glais catholiques fixés à Rome en font le  
plus grand éloge, et ils sont très reconnaissants  
de cette attention bienveillante du Saint-  
Père. Espérons, en outre, qu'il pourra exer-  
cer une influence salutaire sur quelques-uns  
de ses compatriotes qui viennent en si grand  
nombre, bien que protestants, visiter la capi-

tales du catholicisme et demandent l'honneur  
d'être admis auprès de Sa Sainteté.

Pendant que l'Eglise mère et maîtresse dis-  
puto ainsi ses envoyés et ses apôtres aux ex-  
trémités du monde et répand partout l'esprit  
de vie, une illustre Eglise d'Amérique, l'E-  
glise du Canada, envoie auprès du Saint-Si-  
ège un de ses prêtres les plus distingués, pour  
y apporter l'expression de son tendre et res-  
pectueux attachement, pour y faire connaître  
ses besoins et ses vœux, et pour recevoir plus  
immédiatement de la Chaire de Pierre la  
direction et le mouvement. M. l'abbé Bail-  
lart, curé de Québec, dont vous avez an-  
noncé le départ, est arrivé depuis dix jours,  
avec le mandat de tous les Evêques du Cana-  
da, pour les représenter auprès du Saint-Si-  
ège. C'est là une excellente initiative, que  
l'on voudrait voir imitée par toutes les Eglises  
du monde, surtout par celles qui sont plus  
éloignées du centre catholique, et dont la po-  
sition est par conséquent moins bien connue.  
Que de lumières, que de facilités une telle  
mesure, si elle devenait générale, ne procure-  
rait-elle pas pour le bon gouvernement des  
chrétiens répandus sur toute la face du  
monde! La politique a ici ses représentants;  
ne serait-il pas convenable que la religion y  
eût aussi ses envoyés et ses ambassadeurs?

Un mot, en terminant, de la fête de Saint-  
Ignace, qui se solennise aujourd'hui dans l'é-  
glise du Gesù, avec la pompe que les Jésuites  
savent déployer dans les cérémonies qui ont  
pour but d'honorer le fondateur et les saints  
de leur ordre. Hier soir, lorsque je sortais  
des premières vêpres, qu'elle n'a pas été ma  
surprise de voir sur la place, en face de l'é-  
glise, une musique française qui célébrait par  
les mélodies les mieux exécutées et par les  
fanfares les plus guerrières la gloire de Loy-  
ala! C'était la musique du 13me léger, dont  
un bataillon est caserné au Gesù, qui, pour  
reconnaître les soins spirituels et matériels  
que lui prodigue, avec une bonté toute pa-  
ternelle, les excellents religieux, avait voulu  
s'associer à la joie de la maison et fêter à sa  
manière le soldat de Pampelune, devenu  
plus tard soldat intrépide du Christ. Je ne  
sais trop ce qu'en diront vos voltairens; en  
tout cas, un peu de surprise pourra leur être  
permise, car, à vous le dire franchement, c'est  
une chose passablement singulière, mais aus-  
si singulièrement consolante, de voir, en l'an  
de grâce 1850, la musique d'un régiment fran-  
çais, à Rome, sur la place du Gesù, célébrant  
la gloire et les vertus du fondateur, du père  
des Jésuites. Providence de Dieu! faut-il  
s'écrier, comme tu te joues des hommes et  
que tes voies sont admirables!

Le Times du 31 juillet juge avec beau-  
coup d'impartialité et de justice les réclama-  
tions extravagantes de lord Palmerston con-  
tre les Etats-Romains et la Toscane.

Selon nous, selon l'équité, selon les lois  
internationales et l'usage général, aucune ré-  
clamation de ce genre ne peut être soulevée  
quand, par force majeure, le Gouvernement ne  
peut exercer de protection suffisante en faveur  
des étrangers résidents, ou quand ce gouver-  
nement est obligé d'employer la force pour  
rétablir sa propre autorité. Demander à Pie

### FEUILLETON.

#### LE CALENDRIER

DE LA  
MARSARDIE.

JANVIER.  
(Suite.)

A chaque pas qui retentit dans l'escalier  
j'ai un battement de cœur; je tremble que  
l'on ne m'interrompe dans mes préparatifs et  
qu'on ne gâte ainsi ma surprise. Mais non,  
voilà que tout est en place: le poêle allumé  
rouille doucement, la petite lampe brille sur la  
table, et la burette d'huile est rangée sur l'é-  
tagère. Le fumiste est reparti, et cette fois  
ma crainte qu'on n'arrive s'est transformée  
en impatience de ce qu'on n'arrive pas. Enfin  
j'entends la voix des enfants; les voici qui  
poussent la porte et qui se précipitent. Mais  
tout s'arrête avec des cris d'étonnement.  
A la vue de la lampe, du poêle, et du visi-  
teur qui se tient comme un magicien au mi-  
lieu de ces merveilles, ils reculent presque é-  
fayés. Paullette est la première à compren-  
dre; l'arrivée de la grand'mère, qui a monté  
meins vite, achève l'explication. — Atten-  
drez-vous, transports de joie, remerciements!  
Mais les surprises ne sont point finies. La  
jeune sœur ouvre le four et découvre des mar-

rons qui achèvent de griller; la grand'mère  
vient de mettre la main sur les bouteilles de  
cidre qui garnissent le buffet, et je retire du  
papier que j'ai caché une langue fourrée, un  
coû de beurre et des pains frais.  
Cette fois l'étonnement devient de l'admira-  
tion; la petite famille n'a jamais assisté à  
un pareil festin! On met le couvert, on s'as-  
soit, on mange; c'est fête complète pour  
tous, et chacun y contribue pour sa part. Je  
n'avais apporté que le souper; la cartouillère  
et ses enfants fournissent la joie.  
Que d'éclats de rire sans motifs! quelle  
confusion de demandes qui n'attendent point  
les réponses, de réponses qui ne correspondent  
à aucune demande! La vieille femme elle-  
même partage la folle gaieté des petits! J'ai  
toujours été frappé de la facilité avec laquel-  
le le pauvre oublie sa misère. Accoutumé à  
vivre du présent, il profite du plaisir dès qu'il  
se présente. Le riche, blasé par l'usage, se  
laisse gagner plus difficilement; il lui faut le  
temps et toutes ses aises pour consentir à être  
heureux.

La soirée s'est passée comme un instant.  
La vieille mère m'a raconté sa vie, tantôt  
souriant, tantôt essuyant une larme. Perrine  
a chanté une ronde d'autrefois avec sa voix  
fraîche et enfantine. Henri, qui apporte des  
épreuves aux écrivains célèbres de l'époque,  
nous a dit ce qu'il en sait. Enfin il a fallu  
se séparer, non sans de nouveaux remer-  
ciements de la part de l'heureuse famille.  
Je suis revenu à petits pas, savourant à  
plein cœur les purs souvenirs de cette soirée.

Elle a été pour moi une grande consolation  
et un grand enseignement. Maintenant les  
années peuvent se renouveler; je sais que  
nul n'est assez malheureux pour n'avoir rien  
à recevoir ni rien à donner.

Comme je rentrais, j'ai rencontré le nou-  
vel équipage de mon opulente voisine. Celle-  
ci, qui revient aussi de soirée, a franchi le  
marche pied avec une impatience fébrile, et  
je l'ai entendue murmurer: Enfin!  
Moi, en quittant la famille de Paullette, j'a-  
vais dit: *Dejà!*

FÉVRIER.  
Quelle rumeur au dehors! Pourquoi ces  
cris d'appel et ces hurlements! Ah! je me rap-  
pelle: nous sommes au dernier jour du carna-  
val; ce sont les masques qui passent.  
Le christianisme, qui n'a pu abolir les bac-  
chanales des anciens temps, en a changé le  
nom. Celui qu'il a donné à ces jours libés  
annonce la fin des banquet et le mois d'ab-  
stinence qui doit suivre. Carn-aval signifie,  
mot à mot, chair à bns! C'est un adieu de  
quarante jours aux "benoîtes poulardes et  
gras jambons" tant célébrés par le chœur  
de Pantagruel. L'homme se prépare à la  
privation par la satiété, et achève de se dan-  
ner avant de commencer à faire pénitence.  
Pourquoi, à toutes les époques et chez tous  
les peuples, retrouvons-nous quelque part de  
ces fêtes folles? Faut-il croire que, pour les  
hommes, la raison est un effort dont les plus  
faibles ont besoin de se reposer par instants?

Condamnés au silence d'après leur règle, les  
trappistes reçoivent une fois par mois la pa-  
role. et, ce jour-là, tous parlent en même  
temps, depuis le lever du soleil jusqu'à son  
coucher. Peut être en est-il de même dans  
le monde. Obligés toute l'année à la décen-  
ce, à l'ordre, au bon sens, nous nous dédom-  
mageons, pendant le carnaval, d'une longue  
contrainte. C'est une porte ouverte aux vel-  
lités incongrues jusqu'alors refoulées dans  
un coin de notre cerveau. Comme aux jours  
des saturnales, les esclaves deviennent pour  
un instant les maîtres, et tout est abandonné  
aux folles de la maison.

Les cris redoublent dans le carrefour; les  
troupes de masques se multiplient à pied, en  
voiture et à cheval. C'est à qui se donnera  
le plus de mouvement pour briller quelques  
heures, pour exciter la curiosité ou l'envie;  
puis, demain, tous reprennent, tristes et fati-  
gués, l'habit et les tourments d'hier.  
Hélas! pensé-je avec dépit, chacun de nous  
resemble à ces masques; car souvent la  
vie entière n'est qu'un déplaçant carnaval.  
Et cependant l'homme a besoin de fêtes  
qui détendent son esprit, repassent son corps  
et épanouissent son âme. Ne peut-il donc  
le rencontrer en dehors des joies grossières?  
Les économistes cherchent depuis longtemps  
le meilleur emploi de l'activité du genre hu-  
main. Ah! si je pouvais seulement découvrir  
le meilleur emploi de ses loisirs! On ne man-  
quera pas de lui trouver des labeurs; qui lui  
trouvera des délassements? Le travail fournit  
le pain de chaque jour; mais c'est la gaieté

qui lui donne de la saveur. O philosophes!  
mettez-vous en quête du plaisir; trouvez nous  
des divertissements sans brutalité, des jouis-  
sances sans égoïsme; inventez enfin un car-  
naval qui soit plaisant à tout le monde et qui  
ne fasse honte à personne.

Trois heures. Je viens de refermer ma fe-  
nêtre; j'ai ramené mon feu. Puisque c'est  
fête pour tout le monde, je veux que ce se  
soit aussi pour moi. J'allume la petite lampe  
sur laquelle, aux grands jours, je prépare une  
tasse de ce café que le fils de mon ancien  
portier a rapporté du Levant, et je cherche  
dans ma bibliothèque un de mes auteurs fa-  
voris.

Voici d'abord l'amusant curé de Meudon;  
mais ses personnages parlent trop souvent le  
langage des halles... Voltaire; mais en rail-  
lant toujours les hommes, il les décourage...  
Molière; mais il vous empêche de rire à force  
de vous faire penser... Lesage! arrêtons-  
nous à lui. Profond plutôt que grave, il pé-  
che la vertu en faisant rire des vices; si l'a-  
meurtre est parfois dans l'inspiration, elle  
s'enveloppe toujours de gaieté; il voit les mi-  
sères du monde sans le mépriser, et connaît  
ses lâchetés sans le haïr.  
Appelons ici tous les héros de son œuvre;  
Gil Blas, Fabrice, Sanzrado, l'archevêque de  
Grenade, le duc de Lerma, Scipion! Plaisantes  
ou gracieuses images, sur-  
gissez devant mes yeux, peuplez ma solitude,  
transportez-y pour moi amusement ce carna-  
val du monde dont vous êtes les masques bril-  
lants.

IX 50 livres sterling pour un Anglais. parce qu'un temps de la rébellion il a plu à Garibaldi de s'emparer d'un cheval anglais pour le service, c'est là une mesure étrange de justice. Un gouvernement, sans doute, est tenu de protéger les sujets de ses alliés, mais pour remplir cette condition, il faut au moins qu'il soit un gouvernement. Ici, le dommage a en lieu précisément parce que le Gouvernement a cessé d'exister, et que ce qui a en lieu ensuite est complètement dehors de son contrôle. L'état d'anarchie à Rome était tout aussi indépendant de la volonté du Gouvernement qu'un incendie ou une inondation. Si on demande qu'un gouvernement soit responsable du maintien de la paix, il doit aussi être tenu d'entretenir des pompiers, qui, à coup sûr, éteignent le feu, ou de prévenir les inondations en régularisant le cours des fleuves.

Dans toutes ces circonstances, des sujets anglais peuvent perdre leurs propriétés; mais ce n'est là, à mes yeux, que le cas d'un désordre public dont aucun gouvernement ne saurait indemniser ceux qui ont souffert. Dans quelques cas, comme à Livourne, on pourrait ajouter que les autorités anglaises auraient pu, si elles l'avaient voulu, prendre une part active à la protection de leurs compatriotes en débarquant des troupes pour leur défense. Mais nous ne concevons pas qu'on vint dire sérieusement que si la maison d'un catholique romain français demeurant à Londres avait été brûlée en 1780 avec celle de lord Mansfield, ou que si chargement américain avait été détruit à Bristol, par les émeutes de 1831, le gouvernement anglais aurait dû, sous peine de déclaration de guerre, les indemniser de ces pertes. Les personnes qui auraient souffert de cette manière n'auraient d'autre recours que celui que comportent les lois de l'Angleterre, et rien de plus. Car, où ce principe s'arrêterait-il? Les pertes occasionnées à des sujets anglais par la révolution de France ne se sont point bornées à la spoliation des caisses d'épargne et à l'expulsion des ouvriers; elles se sont indirectement étendues à toutes les branches de commerce qu'un Anglais peut entreprendre en France, et des centaines de nos compatriotes ont perdu bien plus par cette convulsion, que si leurs maisons avaient été pillées par la foule.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 27 AOUT 1850.

Pose de la première pierre d'une nouvelle église à Burlington.

Nous avons assisté, Jeudi dernier, à l'intéressante cérémonie de la bénédiction et de la pose de la première pierre d'une nouvelle église qui se bâtit à Burlington, pour l'usage des Canadiens-Français de la ville et des lieux circonvoisins. Les sentiments que nous a fait éprouver la circonstance ont été, tout à la fois, ceux de la tristesse et de la joie. — Oni, notre cœur était serré par la douleur, à la vue de ce grand nombre de compatriotes érigeant un temple en pays étranger. Nous déplorions amèrement les raisons, quelles qu'elles soient, qui les font s'exiler loin de leurs amis, loin de leur terre natale! Mais, en même temps, nous parlions avec une bien douce sympathie la joie qu'ils ressentaient en voyant que leur condition religieuse allait être si efficacement améliorée par l'erection du nouvel édifice et par la desserte régulière qui doit y être attachée. Le Canadien-Français, par tout où il se trouve, sent un impérieux besoin de jouissances religieuses. Or, à Burlington, par des causes qu'il ne nous appartient pas de juger, il en était presque tout à fait privé. Mais l'aurore de jours plus heureux s'est levée pour lui.

Jeudi dernier, le Rév. M. Migneault, Curé de Chambly et vicair-général pour le diocèse de Boston, accompagné de sept autres prêtres du Canada, y compris celui qui dessert aujourd'hui la population Canadienne de Burlington,

tion, cimentait par la bénédiction et les prières puissantes de l'Eglise les murs que nos compatriotes érigent à force de sacrifices et en les arrosant de leurs sueurs. Poisse la pensée entreprendre d'être couronnée, comme nous l'espérons, d'un prompt et heureux succès!

La cérémonie s'ouvrit par une Messe solennelle chantée dans la chapelle temporaire où les Canadiens se réunissent actuellement pour le culte. Après la Messe, toute l'assistance se rendit en bon ordre sur l'emplacement de la nouvelle église. Le site en est magnifique. C'est une colline située à un mille et demi ou deux milles du port, vers l'est, où la vue s'étend au loin sur le lac Champlain et les chaînes de montagnes grandioses qui l'entourent.

Ici, on avait dressé pour la circonstance, un pavillon élégamment décoré. Le clergé et quelques-uns des principaux laïcs y prirent place sur une estrade élevée de plusieurs pieds. Le Rév. M. Migneault adressa un nombreux auditoire qui couvrait la place, deux discours, l'un en français et l'autre en Anglais. Avec le talent qu'on lui connaît, il félicita les Canadiens sur l'énergie de leur entreprise et les exhorta à s'aider et à se tenir dans une parfaite union, tant entre eux qu'avec la population des autres origines au milieu de laquelle ils se trouvent. Ses paroles furent accueillies avec une joie manifeste, et redoublèrent le courage et les sentiments d'union de toute la Congrégation. A la suite de ces excellents sermons, M. Migneault bénit la pierre angulaire, selon les rites de la Sainte-Eglise, et chacun alla déposer dessus son offrande. — Un Prêtre de l'Evêché de Montréal fit offrande d'un ciboire.

Parmi les principaux citoyens qui prirent part à la cérémonie, on remarquait le Capt. Tucker et le Gén. Clark. Tous deux de la première respectabilité et convertis au Catholicisme, dans ces dernières années, ainsi que leurs Dames. — Rien ne saurait surpasser la piété franche et véritable de ces heureux néophytes. C'est une des gloires du Catholicisme d'attirer partout dans ses rangs les personnes les plus haut placées dans l'échelle sociale, et douées des plus belles vertus.

La nouvelle église de Burlington aura 94 pieds de longueur, sur 48 de largeur. Les fondations, en pierre, ont 2½ pieds en terre et 2½ au-dessus du sol; le corps de l'édifice est en brique.

Une sacristie de 32 pieds sur 22, à plusieurs étages, servira en même temps aux usages ordinaires et au logement du prêtre.

Le terrain qu'il a fallu acheter, a coûté 600 piastres. Le coût de l'église, etc., sera de 3,000 piastres, dont 2,000 sont actuellement souscrits. Les murs seront achevés dans quatre semaines, et on espère que l'église sera livrée au culte à Noël.

On nous dit que les Canadiens-Français, dans Burlington et la campagne adjacente, étaient au nombre d'environ 1,500 communions, et qu'un égal nombre, disséminé dans les villages circonvoisins, n'avaient d'autre lieu de réunion pour le culte que l'église de Burlington.

Burlington possède, en outre, une assez belle église destinée aux catholiques anglais.

BULLETIN.

La presse de l'opposition et le ministère.—Rapport sur le chemin de fer de Québec à Halifax.—Le chemin de fer de Champlain et de St. Laurent.—Projet d'une Association des Instituteurs du Canada-Uni.—Faits de l'étranger.

La presse de l'opposition, qui ne se trompe pas en s'attribuant un droit de contrôle sur l'administration par l'examen de ses actes, oublie constamment que là où la critique est permise, la censure n'en saurait tenir lieu; que la critique elle-même, pour être juste, doit être vraie, lors même qu'en flétrissant ce que l'on croit être mal, l'on se refuse à reconnaître ou avouer ce qui n'y a de bien à côté des inconvénients réels ou imaginaires. Mais si nous disions que cette même presse va plus loin encore: si nous lui reprochions de suivre invariablement à l'égard du ministère un système prémédité de dénigrement et de calomnie; ces paroles n'ex-

primeraient rien moins que la grave accusation de forfaire à la vérité en trouvant la foi publique. Le lecteur décidera sur l'exposé qui va suivre, jusqu'à quel point certaines feuilles de l'opposition ont justement encouru ce reproche.

Le *Montreal Gazette* et le *Herald* remplissent leurs colonnes d'extraits de journaux du Haut-Canada et de leurs propres commentaires sur un "gaspillage de près de cent mille louis des deniers publics qu'aurait fait le ministère, ou plutôt M. Hincks, pour favoriser l'un de ses attachés." C'est ce qu'il convient d'éclaircir en peu de mots, puisque la vérité s'y trouve elle-même engagée pour une somme de cent mille louis.

On se rappelle qu'un nombre des Actes passés dans la session de 1849, il en est un (12e Vict. c. 5) dont l'objet est de "dispenser le gouvernement de la direction de certains travaux publics (chemins, havres, ponts, édifices publics), intéressant des localités et ne produisant qu'un faible revenu, pour investir de ce pouvoir, par motif de convenance et d'économie, les conseils municipaux ou autres corporations ou compagnies incorporées."

La 12e section de ce même Acte autorise le Gouvernement en conseil à s'entendre avec telles corporations de Haut ou du Bas-Canada, dans le but que nous venons d'indiquer. La 13e section donne aux conseils municipaux le droit de déléguer les travaux à ceux avec qui des arrangements pourront être effectués à cet effet.

C'est en conformité à ces dispositions de la loi que l'inspecteur-général a offert à la municipalité du comté d'York, pour £75,000, la cession des chemins connus sous les noms de "Yonge Street, Dundas street et Kingston. Ces voies publiques ont, il est vrai, coûté à la province plus de £150,000, mais, loin de rapporter une somme égale à l'intérêt annuel du capital qu'elles ont absorbé, elle coûtent encore annuellement, en réparations d'entretien, plus que l'argent qu'elles produisent. Cependant la somme de £75,000 demandée par l'inspecteur-général au conseil municipal d'York paraît exorbitante à celui-ci; il se détermina néanmoins, après assez longue délibération, à n'offrir que £30,000. Le gouvernement ne crut pas devoir accepter cette offre, et l'inspecteur-général mit publiquement en vente les chemins dont il s'agit et reçut des soumissions de différents côtés.

Sur les entretiens, l'on crut qu'il n'existait réellement pas de compagnies ou de corps municipaux qui pussent légalement acquiescer en vertu de l'Acte précité; c'est pourquoi l'inspecteur-général introduisit dans le cours de la dernière session, de la part du gouvernement, un bill pour étendre le bénéfice de la loi créant des compagnies pour la construction de chemins publics aux "Compagnies formées dans le but d'acquiescer des travaux publics de même nature." Ce bill adopté par la législature, reçut le 24 juillet dernier, la sanction du gouverneur-général. L'inspecteur-général, agissant au désir de la nouvelle loi, avec l'assentiment de l'exécutif, depuis vendue à une compagnie habilitée à cette acquisition, précisément aux mêmes termes qu'il y a quelque mois, avaient été proposés à la municipalité d'York qui n'y avait pas accédé, mais avait offert £15 000 de moins que la somme demandée. Telle est en définitive cette transaction que des journaux de la temps de ceux plus haut cités se permettent de signaler comme frauduleuse. On ne conçoit pas qu'il puisse y avoir des ministres capables de dilapider le trésor public, à la face du pays, sans intérêt pour eux-mêmes et en dépit de la responsabilité à laquelle ils ne sauraient se soustraire; mais il y a des rebellements aux yeux de qui la vérité n'est bonne que selon le taux des exigences de coteries ou de l'ambition d'égoïsme.

Il a été publié dans quelques journaux anglais un rapport relatif au mode de construction du chemin de fer de Québec à Halifax, lequel a été soumis le 5 août à une assemblée convoquée à Londres pour cet objet. Il en résulte que des corps d'émigrants du Royaume-Uni seront employés sur cette ligne immense, bien digne à plusieurs égards de l'attention des capitalistes anglais aussi bien que de la nôtre. Les travaux seront exécutés par quantités partielles données à l'entreprise aux seuls émigrants qu'on enverra la compagnie anglaise à moins que l'expérience ne lui conseille l'adoption d'un mode plus avantageux d'y pourvoir.

Le "Montreal Gazette" dit que la Compagnie du chemin de fer de Champlain et du St.-Laurent a contracté avec un monsieur Campbell, d'une habileté bien connue, pour les travaux de l'extension de leur ligne jusqu'à Rouses' Point, et, qu'aux termes du contrat, l'ouvrage devra être achevé au mois de juin prochain. Les voyageurs pourront alors aller à Boston en 14 heures, à New-York en 18, et à Prescott dans le H.-Canada, en 7 heures.

Le *Toronto Globe* suggère le plan d'une "Association des Instituteurs du Canada qui aurait mission de rectifier l'opinion publique sur les devoirs de cette classe, et la position sociale à laquelle les instituteurs ont droit. Le corps des instituteurs a des titres certains à une existence honorable, et à la considération publique. Ce n'est pas qu'ailleurs ils soient invariablement mieux traités que dans cette colonie, mais leur droit demeure le même. L'Etat de New-York, où, selon certaines feuilles, tout peut servir de terme à quelque comparaison humiliante pour notre pays, l'Etat de New-York n'offre pas un exemple à imiter sous ce rapport. Au témoignage du Professeur Spencer, il n'y a pas une classe de journalistes à quelque échelon de la société qu'elle appartienne, qui soit aussi mal rétribuée que les instituteurs dans l'Etat de New-York. Il y a presque autant à dire pour le Canada.

Les journaux de la Nouvelle-Ecosse attestent l'état satisfaisant de la végétation et proclament l'espérance d'une abondante récolte. Le *Novo Scotian* annonce positivement un Jubilé en reconnaissance de ce bienfait envers le dispensateur de tous biens.

Incendie désastreux.

Vendredi soir, des dépendances érigées en arrière des propriétés de M. Chantal, à l'encroisement des rues Craig et St. Urbain, devinrent soudainement le foyer d'un désastreux incendie. Le feu éclata vers dix heures et demie, et bientôt les maisons qui bordent la rue St. Urbain, du coin de la rue Craig jusqu'à une cour occupée par M. J. Marble n'offrirent plus qu'un vaste embrasement.

Les flammes, favorisées par un vent de sud-ouest, envahirent en même temps, non-seulement la propriété de M. Chantal mais aussi toutes celles qui y faisaient suite sur la rue Craig jusqu'à la rue St. Charles Borromée, et en firent en peu d'heures un amas de ruines. De là, elles se propagèrent avec une égale rapidité et atteignirent le bloc de maisons situées sur la rue St. Dominique, connu pour appartenir à M. A. Perrault, et le consommèrent après avoir tout détruit sur leur passage, à l'exception de la maison de M. Fabre, de celle de M. Berthelot, avocat, et de deux ou trois autres sur la rue St. Charles Borromée.

Ce désastre, que les efforts réunis de tous les pompiers de la ville n'ont pu conjurer, était consommé à trois heures du matin. Il cause une perte immense. Le nombre des maisons incendiées s'élève assurément, (car nous n'avons pu les compter) à cent.

M. Morau, avocat, a perdu dans cet incendie la superbe maison en pierres à quatre étages qu'il possédait sur la rue Craig et dans laquelle il tenait bureau et avait son domicile ordinaire.

M. Jean Langevin et sa famille, qui logeaient dans le haut de cette maison, surpris par la marche rapide des flammes, ne sont parvenus, nous dit-on, à leur soustraire que le quart à peu près de leur mobilier.

L'immense développement des flammes joint aux innombrables flammèches que dispersait le vent, mirent en danger, durant quelques moments, la propriété de M. Charles Wilson sise en face de la maison de M. Chantal sur la rue Craig. Des secours opportuns la préservèrent de la destruction.

Nous avons entendu dire qu'il n'y avait pas suffisamment d'eau pour alimenter les pompes, les charretiers n'y pouvaient suffire. Ceci semble accuser un vide dans l'organisation des mesures de sûreté contre les incendies, à Montréal.

Nous sommes contrarié de n'avoir pas assez d'espace pour donner aujourd'hui les noms de tous ceux de nos concitoyens dont le feu a détruit les propriétés. Nous les publierons vendredi, ainsi que le détail des diverses assurances. Nous

nous bornons pour le moment à indiquer le montant de ces assurances qui est le £22,175 dont £11,235 pour le compte de l'Assurance Mutuel.

INCENDIE A QUÉBEC.—Le feu éclata, jeudi à environ 4 heures de l'après-midi, dans la boulangerie de M. Hossack, confiseur, située sur la rue des Pesses, et continua, outre cette boulangerie, 5 maisons, une boutique de menuisier et la boulangerie d'un M. Grégoire.

Les nouvelles jusqu'à présent reçues de la santé du Rév. M. Baillargeon, ont été bien peu favorables.—Voici ce qu'on lit dans le *Journal de Québec* de samedi :

"On a reçu aujourd'hui à Québec, une lettre du Rév. M. Baillargeon, ex-curé de Québec, datée de Rome le 29 juillet. Il y avait 8 jours que M. Baillargeon était arrivé à la ville éternelle. Sa santé n'était pas pire, mais ne s'était pas non plus améliorée. Il devait sous peu avoir audience au près du Saint-Père."

Oregon.

Cinq Sauvages, convaincus du meurtre du Dr. Whitman, dont les *Mélanges* publièrent l'affreux récit, d'après les renseignements qui furent transmis, il y a deux ans, par Mgr. l'Ev. de Walla-Walla et le Rév. M. Brouillet, ont été pendus publiquement à Oregon-City, le 3 juin dernier. Trois autres, convaincus d'avoir tué une partie d'un corps d'émigrants, avaient été exécutés au commencement de mai.

La "Tribune" de N. Y., du 9 juillet, citait un extrait du "Sacramento Transcript" où il était dit que parmi les meurtriers du Dr. Whitman livrés au gouvernement de l'Oregon, se trouvaient "deux Prêtres Catholiques." Cette nouvelle inventée par le plus détestable fanatisme, et à bien digne d'ornez les colonnes des journaux de bigots sectaires. Le Rév. M. Spalding, ministre protestant de l'Oregon, s'est couvert d'ignominie en voulant insinuer au gouvernement des soupçons contre les missionnaires Catholiques, tandis que, lui, il n'avait dû la vie qu'au Rév. M. Brouillet, qui l'avait averti à temps de s'enfuir, et qui s'était par là exposé à être massacré lui-même.

Le gén. Lane a résigné sa charge de gouverneur du territoire de l'Oregon.

John Bolandar, de la municipalité qui visita dernièrement Montréal, vient d'être renvoyé de l'accusation d'avoir mis en circulation de faux billets de banque, à Toronto.

LE DR. WEBSTER.—La "Tribune" de N. Y. dit tenir de bonne source que le Professeur Webster a fait une nouvelle et entière confession, dans laquelle il avoue le meurtre prémédité du Dr. Parkman. Cette confession ne sera publiée qu'après l'exécution.

La sentence de mort portée contre le Professeur, sera exécutée le 30 courant, d'une manière aussi privée que la loi le permet, à huit heures du matin, à la prison de Leverett street. Le "Boston Bee" dit qu'on n'admettra pas à ce lamentable spectacle la foule des curieux.

M. Charles Drolet, avocat de cette ville, a été nommé régisrateur de la cour de vice-amiralité, en remplacement de M. J. P. Bradley, décédé. Un tel choix ne prète pas à la censure.

Une erreur s'est glissée, à notre insu, dans une petite communication qui nous était adressée au sujet de M. Duracher, Curé de Belœil, voyageant en ce moment en France pour sa santé. Ce n'est pas ce Monsieur, mais son frère qui a fait les missions des chantiers pendant plusieurs années.

Nous recevons de notre correspondant Lyonnais une lettre qui trouvera place dans notre prochain numéro.

Par malheur, au moment même où je fais cette invocation, je me rappelle tout à coup une lettre à écrire et qui ne peut être retardée. Un de mes voisins de mansarde est venu me la demander hier. C'est un petit vieillard aimable et allègre, qui n'a d'autre passion que les tableaux et les gravures. Il rentre presque tous les jours avec quelque carton ou quelque toile de peu de valeur, sans doute; car je sais qu'il vit chétivement, et la lettre même que je dois rédiger pour lui prouve sa pauvreté. Son fils unique, marié en Angleterre, vient de mourir, et la veuve restée sans ressources avec une vieille mère et un enfant, avait écrit pour lui demander asile. M. Antoine m'a prié d'avoir de traduire la lettre, puis de répondre par un refus. J'avais promis cette réponse aujourd'hui; remplissons, avant tout, notre promesse.

La feuille de papier Bath est devant moi; j'ai trempé ma plume dans l'encre, et je me gratte le front pour provoquer l'éruption des idées, quand je m'aperçois que mon dictionnaire ne manque. Or, un Parisien qui veut parler anglais sans dictionnaire ressemble au nourrisson dont on a détaché les lèvres; le sol tremble sous lui, et il trébuche au premier pas. Je cours donc chez le relieur auquel a été confié mon Johnson; il demeure précisément sur le carré.

La porte est entr'ouverte. J'entends de sourdes plaintes; j'entre sans frapper, et j'aperçois l'ouvrier devant le lit de son compagnon de chambre, qui a une fièvre violente et du délire. Pierre le regarde d'un air de

mauvaise humeur embarrassée. J'apprends de lui que son *pays* n'a pu se lever le matin, et que, depuis, il s'est trouvé plus mal d'heure en heure.

J'ai demandé si on a fait venir un médecin.

—Ah bien, oui! répond Pierre brusquement; faudrait avoir pour ça de l'argent de poche, et le *pays* n'a que des dettes pour économes.

—Mais vous, dis-je un peu étonné, n'êtes-vous point son ami?

—Minute! interromp le relieur; ami comme le limonier est ami du porteur, à condition que chacun tirera la charrette pour son compte et mangera à part son picotin.

—Vous ne comptez point, pour l'act, le laissez-vous privé de soins?

—Bah! il peut garder tout le lit jusqu'à demain, vu que je suis du bal.

—Vous le laissez seul?

Faudrait-il donc manquer une descente de Courtille parce que le pays à la tête brouillée demande Pierre aigrement. J'ai rendez-vous avec les autres chez le père Desnoyers. Ceux qui ont mal au cœur n'ont qu'à prendre de la réglisse; ma tisane, à moi, c'est le petit blanc.

En parlant ainsi, il dénote un paquet dont il retire un costume de débardeur, et il procède à son travestissement.

Je m'efforce en vain de le rappeler à des sentiments de confraternité pour le malheureux qui gémit là, près de lui; tout entier à l'espérance du plaisir qui l'attend, Pierre m'écoute avec impatience. Enfin, poussé à bout

par cet égoïsme brutal, je passe des remontrances aux reproches; je le déclare responsable des suites que peut avoir pour le malade un pareil abandon.

Cette fois le relieur, qui va partir, s'arrête.

—Mais, tonnerre! que voulez-vous que je fasse? s'écrie-t-il en frappant du pied; est-ce que je suis obligé de passer mon carnaval à faire chauffer des bains de pieds, par hasard?

—Vous êtes obligé de ne pas laisser mourir un camarade sans secours! lui dis-je.

—Qu'il aille à l'hôpital alors!

—Seul, comment le pourrait-il? Pierre fait un geste de résoluion.

—Eh bien, je vas y conduire, reprend-il; aussi bien, j'en aurai plus tôt fait de m'en débarrasser.... Allons, debout, pays!

Il secoue son compagnon qui n'a point ses vêtements. Je fais observer qu'il est trop faible pour marcher; mais le relieur n'écoute pas; il le force à se lever, l'entraîne en le soutenant, et arrive à la loge du portier qui court chercher un fiacre. J'y vois monter le malade presque évanoui avec le débardeur impatient, et tous deux partent, l'un pour mourir peut-être, l'autre pour dîner à la Courtille.

Six heures.—Je suis allé frapper chez le voisin, qui m'a ouvert lui-même et auquel j'ai remis ma lettre, enfin terminée tant bien que mal, et destinée à la venue de son fils. M. Antoine m'a remercié avec effusion et m'a obligé à m'asseoir.

C'était la première fois que j'entraï dans

la mansarde du vieil amateur. Une tapisserie tachée par l'humidité, dont les lambeaux pendent ça et là, un poêle éteint, un lit de singlé et deux chaises dépareillées en composent tout l'ornement. Au fond, on aperçoit un grand nombre de cartons entassés et de toiles sans cadres retournées contre le mur.

Au moment où je suis entré, le vieillard était à table, dînant avec quelques croûtes de pain dur qu'il trempait dans un verre d'eau sucrée. Il s'est aperçu que mon regard s'était arrêté sur ce menu d'anchorète, et il a rougi un peu.

—Mon souper n'a rien qui vous tente, voisin! dit-il en souriant.

J'ai répondu que je le trouvais au moins bien philosophique pour un souper de carnaval. M. Antoine a hoché la tête et s'est remis à table.

—Chacun fête les grands jours à sa manière, reprend-il en recommençant à plonger un croûton dans son verre; il y a des gourmands de plusieurs genres, et tous les régals ne sont point destinés à flatter le palais; il en existe aussi pour les oreilles et pour les yeux.

J'ai regardé involontairement autour de moi, comme si j'eusse cherché l'invisible festin qui pouvait le dédramatiser d'un pareil souper.

Il m'a compris sans doute, car il s'est levé avec la lenteur magistrale d'un homme sûr de ce qu'il devait faire, il a fouillé derrière un cadre, en a tiré une toile sur laquelle il a passé la main et qu'il est venu placer silencieusement sous la lumière de la lampe.

Elle représentait un beau vieillard qui, assis à table avec sa femme, sa fille et un enfant, chante, accompagné par des musiciens qu'on aperçoit derrière lui. J'ai reconnu un premier aspect cette composition que j'avais souvent admirée au Louvre, et j'ai déclaré que c'était une magnifique copie de Jordans.

—Une copie! s'est écrié M. Antoine; dites un original, si vous plaît, voisin, et un original retouché par Rubens! Voyez plutôt la tête du vieillard, la robe de la jeune femme, et les accessoires. On pourrait compter les corps de pinceau de l'Hercule du coloris. Ce n'est point seulement un chef-d'œuvre, monsieur, c'est un trésor, une relique! La toile du Louvre passe pour une perle, celle-ci est un diamant.

Et, l'appuyant au poêle de manière à la placer dans son meilleur jour, il s'est remis à tremper ses croûtes, sans quitter de l'œil le merveilleux tableau. On eût dit que sa vue leur communiquait une délicatesse inattendue; il les savourait lentement et vidait son verre à petits coups. Ses traits ridés s'étaient épanouis, ses narines se gonflaient; c'était bien, ainsi qu'il l'avait dit lui-même, un festin du regard.

—Vous voyez que j'ai aussi ma fête, a-t-il repris en brandant la tête d'un air de triomphe; d'autres vont courir les restaurants et les bals; moi, voici le plaisir que je me suis donné pour mon carnaval.

(A continuer.)

(Pour les Melanges Religieux.)

(Voir les numéros du 20, et du 23.)

Evêché de Montréal, 26 août 1850.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE,

La lecture des mauvais livres n'est guère moins pernicieuse que la fréquentation des mauvaises sociétés :— Cette réflexion de Des cartes (Let. à Voetius) trouve naturellement son application dans la critique que je me permets de faire des romans d'Eugène Sue vantés par l'Avenir comme des écrits admirables et d'une haute moralité.

L'Esprit Saint nous dit, par la bouche de l'Apôtre St. Paul, que les mauvais discours corrompent les mœurs.— *corrumpt moribus bonos colloquia mala* (I Cor. XV.) Hélas ! qu'est-ce donc que la force de l'homme ! Un mot, une parole, un souffle qui se perd dans l'air, suffit pour l'égarer, l'abîmer, le perdre. Mais quand ces colloques mauvais sont écrits, et changés en lectures à la mode, quand par là, ils acquèrent plus de facilité pour se répandre avec célérité, plus de stabilité pour persister dans les mœurs, comment s'étonner de voir les gardiens-nés de la foi et de la morale, signaler le danger, et mettre en garde contre ces livres ceux qu'ils ont mission d'instruire et de sauver. — surtout, quand un journal qui se publie dans les intérêts populaires représente ces livres comme d'admirables écrits où l'on peut puiser la plus haute et la plus pratique morale.

Mais revenons au *Juif-errant* d'Eng. Sue. Est-il vrai qu'il y ait dans le monde, une société religieuse organisée comme la secte des assassins dans l'Inde, ayant un gouvernement en dehors du gouvernement et plus puissant que lui, une justice en dehors de la justice publique, et supérieure à cette justice, et des agents formant une espèce de force armée ? — Est-il vrai que cette société religieuse, ainsi organisée, ait commis et commette encore des actes de dol et de violence prohibés par les lois et réprimés par les tribunaux, qu'elle fasse enfermer de riches héritiers comme folles dans des maisons de santé, qu'elle fasse jeter dans un sommeil artificiel, à l'aide d'un puissant narcotique, les étrangers dont elle a intérêt de s'emparer, qu'elle ait des sbires et des sicaires auxquels elle donne la mission d'appréhender violemment et de déposséder les gens dans les rues ; qu'elle trouve, dans les convents, de véritables prisons d'état, au fond desquelles elle détient les prisonniers arrachés par goutte à goutte à leurs familles ? — Est-il vrai que, dans une époque où le secret des lettres est si peu respecté, cette société ait une correspondance centrale établie à Paris, et dans laquelle elle ordonne toute espèce de crimes, et qu'elle conduise au dehors des trames ténébreuses contre la liberté, contre la fortune, contre la vie des personnes ?

Evidemment tout cela est faux, non seulement parce qu'en effet rien de pareil n'existe, mais parce que rien de pareil ne saurait exister ; car, pour croire à la vérité de tels faits, il faudrait nier l'existence des lois, de tout gouvernement, des tribunaux, de la police, ou bien admettre le silence complaisant des lois, la connivence de tous les magistrats, la tolérance de la police, et la complicité du gouvernement avec les Jésuites. Or tout cela étant faux et impossible, il est indigne d'un honnête homme, il est souverainement immoral de donner comme vrai cet amas monstrueux de faussetés.

Quoi ! un écrivain prostituerait son talent à inventer, à force d'imagination, un drame noir, horrible ; il concevrait dans ses méditations solitaires et vraiment infernales, un de ces romans sombres et ténébreux comme le génie du malin peut en imaginer ; et quand ce terrible drame serait inventé, quand l'auteur aurait à loisir noirci chaque page du résultat de ses cauchemars les plus sombres, quand il aurait répandu partout l'horreur et le crime, il lui serait permis de donner pour acteurs de ce drame à n'importe à cette infâme fiction..... qui ? — des personnages vivants, réels, innocents ! ! Et cela, il le pourrait sans que la voix des honnêtes gens s'élevât pour déplorer un pareil scandale ! — il pourrait ainsi introduire effrontément des personnages réels, vivant de nos jours, dans cette action imaginée à plaisir ; faire de ces personnages, respectés et et honorés de tous les gens de bien, les héros des crimes de toute espèce qu'il lui a plu d'inventer, et faire peser sur leur tête la responsabilité des attentats qu'il assombrirait son roman ! — Et l'*Avenir* aurait le droit de s'emporter contre le prêtre, qui ne fût que répéter ce qu'ont dit à tant lui les écrivains les plus distingués de l'Europe, quand il soutient que " la France repousse ces écrits comme une tache à sa littérature, et une insulte à la morale publique ! "

Eh bien ! je demandai à l'*Avenir* défenseur, quand même, des admirables écrits d'Eng. Sue, que dirait son Directeur-Gérant, si un ennemi du barreau qui avait de ce corps une opinion aussi défavorable que celle qu'Eng. Sue prétend avoir des Jésuites, (car, il ment à sa conscience) si cet ennemi composait un roman dans lequel il mettrait en action tout le corps du barreau, depuis le grand bâtonnier jusqu'au dernier clerc ; et s'il montrait dans ce roman, au quel il assignerait une date contemporaine, tous les membres de ce corps respectable mêlés à des intrigues honteuses et infâmes, se conduisant comme des hommes sans foi ni loi, sans honneur, sans pudeur, capables de toutes les bassesses, de toutes les violences, de toutes les fraudes, de tous les crimes ?

Sans doute, il trouverait ce procédé inexécusable ; il dirait, avec raison, qu'on peut avoir le droit de reprocher au corps du barreau ses fautes, ses idées, ses injustices réelles ; mais qu'on ne saurait avoir le droit d'imaginer arbitrairement, pour satisfaire sa haine ou ses préjugés, une fiction diffamatoire, et de mêler le corps du barreau à cette odieuse fiction. Il

trouverait bon que le barreau eût recours aux lois qui protègent l'honneur des corps comme celui des individus, parce qu'en définitive les corps se composent d'individus, et que lors que l'on représente le corps entier comme gangrené de vices et de crimes, comme agissant systématiquement d'une manière infâme, les membres du corps sont entachés de la honte et de l'infamie que l'on fait peser sur lui.

Cela semblerait juste et vrai s'il s'agissait du corps du barreau ; pourquoi cela ne serait-il pas également vrai quand il s'agit des Jésuites ? Est-ce parce qu'ils sont Jésuites ? Ce qui est mal devient donc bien quand il s'agit des Jésuites ? un tort moral, évident, prend-il donc le caractère d'une bonne action quand ils sont victimes ? Ce n'est point ici une question de parti, c'est une question d'honneur, de justice, de liberté générale et de civilisation. Y a-t-il loyauté à employer contre la société de Jésus un genre d'attaque qui n'est ni légal, ni loyal, quand on sait que n'ayant pas d'existence légale, elle est hors la loi, et partant impuissante de se protéger en défense ? De plus, il ne faut pas se le dissimuler, si pour quelques lecteurs éclairés, le *Juif-errant* n'est qu'un roman, pour un plus grand nombre de lecteurs peu instruits, et qui, d'ailleurs, ne peuvent pas approfondir, et confronter avec les faits, les tableaux du romanier, ce livre est une histoire ; et la conséquence de cette prétendue histoire, c'est d'exciter les préjugés, la haine contre tout ce qui porte le nom de Jésuite. Pour un grand nombre, il n'y a pas de différence entre un Jésuite et un prêtre, et même un simple fidèle, bon catholique ; au moins c'est le cas en Europe ; c'est le cas pour l'*Avenir*, qui dit, " nos adversaires Jésuites " en parlant des prêtres séculiers, qui écrivent sur les *Mélanges*. Et l'*Avenir* viendra, avec une légèreté impardonnable, qualifier d'*écrits admirables* des romans qui ont pour conséquence nécessaire, de répandre des idées fausses, injustes, des soupçons injurieux, des sentiments de mépris et de haine contre un nom que l'histoire impartiale est forcée d'inscrire avec honneur dans ses annales religieuses et profanes, comme le plus grand et le plus glorieux qu'elle ait encore enregistré. — Et ce petit journal croira avoir écrit un prêtre, non lui disant : vous êtes un Jésuite ; oh ! pitié.

Mais ce n'est pas seulement l'illustration Compa gnie de Jésus que le *Juif-errant* s'efforce d'immortaliser dans l'esprit des lecteurs ; il attaque encore la religion, le sacerdoce, et les catholiques sincères et pratiquants ; et cela d'une manière directe et formelle.

Il attaque la religion dans ses dogmes comme dans ses pratiques. Il est impossible de suivre le développement de son roman, dans la partie où il trace le caractère de la femme Dagobert, et surtout dans le chapitre intitulé : *l'influence d'un confesseur*, sans y reconnaître une sacrilège satire de la confession dont il parodie jusqu'aux formules sacramentelles, d'une manière affligeante pour tous ceux qui aiment et pratiquent leur religion. Ainsi, la prière, la bénédiction d'usage, les interrogations du confesseur, rien n'est omis, et l'on comprend l'effet pénible que produit, sur les âmes convaincues de la vérité et de la sainteté du catholicisme, cette hideuse peinture de l'intérieur d'un confessionnal, rapproché de la description des scènes révolutionnaires où la reine Bachanal danse devant le peuple. Du reste, Eugène Sue se sert contre la confession des mêmes armes qu'il emploie contre les Jésuites : — il la met en action et la présente sous le jour le plus odieux. Il y fait jouer un prêtre Dubois un rôle infâme et sacrilège. Dans cette scène, décrite avec une malice diabolique, tout est combiné de manière à rendre l'influence de la confession suspecte, odieuse, surtout aux simples et aux ignorants, et à leur représenter le prêtre au confessionnal, comme un fanatique et un fourbe, sans parler de la haine qu'il inspire à la femme chrétienne contre son mari qui ne partage pas ses sentiments. Maintenant veut-on savoir la portée de cette scène ? — La voici.

Elle tend manifestement à engager tous les hommes qui ont le malheur de ne pas avoir des sentiments religieux et le bonheur d'avoir des femmes vertueuses, à ne pas leur laisser la liberté de suivre et de pratiquer leur religion. — Ainsi, Eng. Sue, ce prétendu défenseur des libertés, compromet la première des libertés, la liberté religieuse.

En même temps, ce grand déplorateur de la condition des femmes dans les sociétés modernes, et surtout des femmes du peuple, les expose, par ses tendances de ses romans, à se voir privées de la plus haute de toutes les consolations, celle qui vient de la pratique de la religion, et à perdre avec cette consolation, souvent la seule qu'elles aient, la force, le sentiment de dignité qu'elles puisent dans ces exercices sacrés qui ont Dieu pour témoin, et qui bien souvent sont les seules occasions qui leur rappellent qu'avec ce corps voué à tant de travaux pénibles, elles ont une âme immortelle, une âme libre qui ne relève que de Dieu.

Tout l'esprit de ce roman est donc profondément anti catholique. En veut-on une preuve frappante ? — Tous les personnages qui représentent les idées religieuses sont ou monstrueusement vicieux, ou stupidement fanatiques ; — Tous les personnages qui n'ont que des idées de " religion naturelle, " c'est-à-dire qui ne sont pas catholiques, sont des êtres vertueux, honnêtes jusque dans le détail, purs jusque dans la bonté. Toujours le rôle odieux est destiné au prêtre, et aux catholiques croyants. Il n'y en a qu'un seul qui échappe à la proscription dans cette dégoûtante et immorale fiction, c'est le missionnaire Gabriel. Encore faut-il remarquer que Gabriel est bien près de notre plus catholique, car il attaque la théologie sans ménagement, il est plein d'admiration pour un de ses auteurs qui s'est fait protestant, et il éprouve une vive sympathie pour Marius de Reinepout qui s'est suicidé.

Et puis, Gabriel, ce prêtre selon le cœur

d'Eng. Sue, savez-vous comment il parle du livre de l'imitation de Jésus-Christ ? Eug. Sue lui fait mander ce livre, ses doctrines, et les prêtres qui en conseillent la lecture aux fidèles. Voici comment il fait parler Gabriel : " l'imitation de Jésus-Christ, livre dévotant " qui ne contient que des pensées de vengeance " de mépris, de mort, de désespoir. " C'est ainsi que cet impie et manceur parle d'un livre que Corneille a chanté, que Fontenelle regardé comme " le plus beau qui soit sorti de la main des hommes, " ce livre dont La Harpe, en prison, fut tellement touché " qu'il tomba " la face contre terre, baignée de larmes, " étouffé de sanglots etc. Je sais mon cœur " soulagé et dilaté, etc. " (textuel) — Ainsi, ce livre admiré et loué, même par les incrédules, ce livre qui a fait et fait encore la plus douce consolation de tant d'âmes battues par les orages de ce temps d'épreuve, appelé la parole de Dieu, ce livre dont les plus beaux génies ont varié avec éloge, Eug. Sue vient le salir de sa lave voltairienne !... Eh, bien ! lecteur catholique, que pensez-vous de ce romanier dont l'*Avenir*, avec son autre-cuidence acoutumée, vient vous vanter les admirables écrits ? Quelques mots encore, pour achever de vous faire connaître la haute morale de ce hideux roman.

Dans le *Juif-errant*, tout homme qui n'est pas catholique est un homme vertueux ; tout homme qui est catholique est perdu de vices, et il n'y a que le choix entre le rôle de fourbe et de dupe ; ainsi l'a voulu le système immoral du romanier : — et afin qu'on ne puisse se méprendre sur ses intentions à ce sujet, il a bien soin de désigner à la haine et au plus profond mépris ce qu'il appelle les *catholiques pratiquants*. Passe encore pour ceux dont le catholicisme s'en tient aux paroles, mais ceux qui se soumettent aux prescriptions religieuses, ceux qui sont pour l'Eglise des fils obéissants, oh ! pour ceux-là ils ne méritent aucune pitié et Dieu sait si maître Sue leur en accorde ! Les catholiques qui pratiquent se partagent les rôles et sont mis en scène comme des monstres d'hypocrisie, de scélératesse, de lâchetés, ils figurent sous les noms de Rôdin, d'Agiriguy, de Balaïnier, Dubois, Saint-Dizier, Griyols, Tripanol, Morok, etc., etc. etc. Enfin, tout y est représenté sous un tel jour, qu'il est impossible que celui qui aura lu ce roman, surtout s'il est tant soit peu indifférent en fait de religion, n'éprouve pas un éloignement involontaire, pour tout homme qu'il voit entrer dans une église. Cet homme dépasse le seuil, aussitôt il devient suspect. — Il prend de l'eau bénite et fait le signe de la croix, les circonstances s'aggravent, son affaire devient mauvaise. — Voyons, que va-t-il faire ? il lève les yeux.... Ah ! c'est pour longuer.... à la bonne heure, c'est de la " religion naturelle " telle que l'aime Eug. Sue ; mais non, c'est vers la croix qu'il tourne ses regards avec un visage recueilli ; plus de doute, c'est un " catholique pratiquant " ; c'est à dire un hypocrite. — Il fléchit le genoux, il prie.... ah ! le misérable. Il entre dans un de ces tribunaux qui " justifient ceux qui s'accusent " pour parler la langue de Bussyet ; c'est un fourbe, un voleur. — Il s'approche de l'autel, il communie ; ah ! pour le coup, c'est un profond scélérat, un... *Jésuite* !

Cette progression représente assez bien la portée de ce roman, au point de vue catholique, et sa moralité religieuse. C'est assurément le pire de son espèce, un livre gros de mauvais sentiments, de mauvaises idées, et de haine satanique contre la religion, le sacerdoce, et la personne religieuse. Aussi est-ce une œuvre que la France catholique, par la bouche des Montalembert, des de Falloux, des Riancey, des Nettement, des Veillot, etc. repousse comme une tache à sa littérature, et une insulte à la morale publique. Donc, l'honnête homme qui respecte sa femme, la mère qui aime sa fille, le catholique qui honore l'église ne saurait admettre dans leur maison les impurs romans d'Eugène Sue. Honte ! honte ! à qui l'amour du gain fait publier de pareilles monstruosités ; — Honte ! à qui peut être les qualifie d' " admirables écrits. "

AD. PINSONNEAULT, Piro.  
(A Continuer.)

Post-Scriptum.— Je viens de terminer cette troisième correspondance quand l'*Avenir* du 23 contient une lettre éditoriale, de plus de deux colonnes, est écrit comparativement avec une certaine modération qu'on n'est guère accoutumé à lui voir ; à part certaines expressions démagogiques telles que celles-ci, entrecroisées : *ma bonne foi monastique, paladins cléricaux, sous la peau de l'âne, parce l'œil de Jésus, le ton général de l'article est à peu-près tel qu'il convient dans une discussion sérieuse de genre de celle-ci. Ce morceau a une apparence assez spéciale pour tromper un lecteur superficiel, surtout s'il n'avait point lu ma correspondance insérée dans les *Mélanges* du 20 courant. Quelques mots suffiront pour dissiper tout ce qu'il y a de spécieux dans l'article de l'*Avenir*.*

La première moitié de ce long article est consacrée à me reprocher deux grands griefs dont l'*Avenir* trouve que je suis coupable : d'abord, j'aurais du écrire dans les colonnes de l'*Avenir* et non dans celles des *Mélanges* ; en second lieu, j'aurais dû insérer *mauvaise foi*, telle qu'il paraît bien que je suis un homme qui n'aurait pas un sentiment d'honneur, si j'ai compris ce que j'ai lu. — Ceci ne mérite guère de réponse ; pourtant, par considération, j'en fais une. Je ne sache pas que je tisse obligation, en aucune manière d'écrire sur un journal, plutôt que sur un autre ; j'ai choisi celui qui me convenait le mieux, et l'*Avenir* est par trop exigeant que de m'en demander raison. Quant au petit raisonnement qu'il me présente gratuitement, il peut faire honneur à son esprit d'invention, mais il ne fait pas également honneur à son jugement et à son honnêteté. — Au besoin, si j'avais à lui rendre compte de ce qui ne le regarde point je pourrais lui dire de se rappeler l'expédition si peu honorable dont il est servi pour se débarrasser de M. Chiniquy, qui le pressait de trop près, à son gré ; N'y eut-il que cette raison, elle suffirait, je pense, pour me disculper de tout tort, si je pouvais en avoir.

Quant à l'accusation de mauvaise foi, qui décidément est le *Juif-errant* et moi ? Je l'accuse, il m'accuse ; qui a raison ? à qui tout les pièces sont devant le public que l'*Avenir* convie à suivre toutes les phases de cette belle affaire : le public en jugera ; et puis que l'*Avenir* fait d'être prié que je n'aie pas écrit dans ces colonnes, qui l'empêche de publier mes correspondances ? est-il nécessaire qu'il les ait de première main pour les insérer. Quant au *marché loyal* que me propose l'*Avenir*, il doit savoir que même " en m'adjointant tous les paladins cléricaux du monde " comme il dit démocratiquement, je ne

suis pas en mesure de l'accepter. Ou sont, en effet, les journaux dont m'attribue la propriété ? La *Méneste*, et les *Mélanges* ne sont pas plus à moi qu'à lui, et il le sait bien. Je renvoie donc l'*Avenir* à M. le rédacteur : s'ils acceptent son *marché loyal*, je suis prêt. — que signifie donc cette réflexion étonnante, mais, vous n'en voulez pas ? C'est visé à l'effet, à bon marché, et à la vaillance sans grand danger. — Mais voici, un autre reproche loyal. L'*Avenir* prétend que je suis la discussion, on le voit de reste aujourd'hui, et que je cherche à lui porter des coups dans l'ombre !... est-ce à trapper dans l'ombre que de signer mon nom en toutes lettres ? peut-être sa longueur. — Il faut ombre, mais qu'y faire ? je ne puis pas prendre la liberté de l'abréger de moitié comme à fait, dans le temps, un des nombreux écrivains anonymes que l'*Avenir* appelle à son secours. Et vous, être collectif, s'avez-vous non légion, par l'azur ? — qui frappe dans l'ombre, de votre légion retour-rhée derrière une collaboration, ou de moi, combattant seul, et signant mon nom ? — ne soyez pas si maladroits que de lancer des traits qui rebondissent si rapidement sur vous.

L'*Avenir* est plaisant ; il commence par affirmer d'une manière absolue : *La lecture du Courrier de E. U. a été défendue au même titre*. — Quelques jours après il écrit : " un accusé dit que ce n'est pas le *Courrier*, mais la *Semaine littéraire*. " — Ça peut être, ça peut n'être pas, nous dit-il. Arrive ma réclamation que l'*Avenir* insère, et je lui en suis gré ; mais cette réclamation lui déplaît ; mon jugement sur les écrits d'Eng. Sue, ne lui convient pas ; — il se fâche rouge, me tance à la façon des habitués du *Logis franc*, et se met à faire des écrits d'Eng. Sue des éloges qui n'ont encore été faits que par l'*Avenir*, sauf le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, et quelques autres journaux Voltairiens qui y trouvent leur compte. Je réplique, et je prouve mon avancé. et aujourd'hui, voici venir un long article qui débute par cette épigramme : " M. P. vient de commencer contre nous dans les *Mélanges*, une guerre etc. etc. " c'est charmant ; l'*Avenir* m'attaque dans un grossier accès de colère ; il prétend que je suis un étouffé, un arrogant, d'oser prononcer un jugement sur des écrits que je n'ai ni lus, ni vus, ni connus ; je réponds, et je prouve qu'il s'est fourvoyé en parlant et de moi et des écrits d'Eng. Sue ; je suis sur la défensive, n'est-ce pas ? erreur, c'est moi qui viens de commencer une guerre etc. ! Voilà ma mauvaise foi avec l'*Avenir*. Cette même mauvaise foi m'accompagne dans mes appréciations sur les romans d'Eng. Sue, et c'est la troisième faute dont l'*Avenir* s'efforce de me trouver coupable, dans la seconde moitié de son article éditorial. Je pourrais me dispenser de rien répondre à cette troisième accusation : ma correspondance du 23 courant, de même que celle d'aujourd'hui y répondent, et au delà. Cependant, j'y ajouterai quelques mots, *ex abundantiâ juris*. — Honteux *Avenir*, qui trouve à se débiter dans les romans d'Eng. Sue ! Certes, je ne m'étions plus de la sérieuse indignation du journal *républicain* ; selon lui, dans les *admirables écrits* de cet impur romanier, " *La vertu et le bien, l'acte et la charité dans un rythme qui n'a atteint aucun des écrits des plus religieux* " ! Non, pas même Bossuet. Fénelon, Lacordaire etc. etc. — Si vous y voyez le récit d'un crime, c'est pour vous le faire abhorrer ; — et un peu aussi les Jésuites, les prêtres, les catholiques pratiquants auxquels Eng. Sue a bien soin de distribuer tous les rôles les plus odieux. Singulière manière de distribuer la vertu, que de la faire pécher par des forçats, des filles de joie, des scélérats de toute espèce, que jusque dans la bave !... On a vu dans la correspondance ci-dessus que cet homme d'homme d'Eng. Sue, grand prédicateur de la religion naturelle qu'Eng. Sue voudrait mettre à la place de la religion catholique ; ce Gabriel qui appelle l'imitation de Jésus-Christ, " un livre dévotant, qui ne contient que des pensées de vengeance, de mépris, de mort, de désespoir " Eh bien ! selon l'*Avenir*, c'est un prêtre angelique, qui a dicté le Sacerdoce ! — après cela, l'*Avenir* n'a-t-il pas le droit de m'envoyer à confesse pour avoir calomnié les intentions d'Eugène Sue ?

Selon l'*Avenir*, dans les *Mystères de Paris*, " la vertu y est déstinée dans un rythme que n'a atteint aucun des écrivains religieux " — tout y inspire l'horreur du vice, et si par hazard " vous y voyez le récit d'un crime, c'est pour vous le faire abhorrer. " — Or, un livre qui chante si divinement la vertu, un livre qui fait abhorrer le vice, n'est-il pas un livre d'une haute morale ? oui, sans doute ; — pourquoi donc l'*Avenir* se plaint-il de ce que je lui fais dire de ce livre et qu'il dit " des enfants de l'amour " que c'est un livre d'une haute et pratique morale ? L'*Avenir* ne voit-il pas qu'il se donne le démenti à lui-même, par une contradiction palpable : d'un côté, il vante outre mesure les *Mystères de Paris*, comme un livre divinisé la vertu, et faisant abhorrer le vice, et de l'autre il avoue sa lubricité dangereuse, et déclare que de tels livres ne doivent pas tomber entre les mains de jeunes personnes ; — mais l'*Avenir* ne s'ingénie pas de cette contradiction, pourvu qu'il puisse expliquer vaillamment la bévue qu'il a commise en qualifiant d'*admirables écrits* les romans d'Eng. Sue ; il fallait m'en insigne *mauvaise foi* pour ne pas voir de prime-abord, et sans attendre la naïve explication de l'*Avenir*, qu'il ne voulait parler que du *mérite littéraire*, par cette expression, *admirables écrits*. — Ainsi, peu importe à l'*Avenir* que les romans d'Eng. Sue soient d'une lubricité dangereuse, telle " qu'ils ne doivent pas tomber entre les mains de jeunes personnes " ; comme il le dit lui-même ; peu lui importe que leur tendance soit d'inspirer le mépris et la haine pour le catholicisme, le sacerdoce, et les personnes religieuses ; l'*Avenir* y trouve un mérite littéraire quelconque, et cela lui suffit pour les qualifier d'une manière infâmique et sans aucune restriction, d'*écrits admirables*. Huit jours après, l'*Avenir* s'appareillant qu'il s'était aventuré un peu trop loin, vient nous dire avec bonhomie : vous êtes dans une *mauvaise foi* si vous entendez du fond ce que je n'ai voulu attribuer qu'à la forme ; — j'ai donc écrit le fond est d'une lubricité dangereuse, et quand j'ai dit " *écrits admirables* " ce n'est que pour parler que du mérite littéraire. — L'*Avenir* n'aurait-il la honte de nous expliquer ce qu'il entend par *mérite littéraire* ? — Tout le mérite littéraire se borne-t-il à la beauté du style ? — Quel mérite aurait un honnête homme à vous faire avaler du poison dans une coupe d'or ? Pour moi, malgré la peau d'âne dont la générosité démocratique de l'*Avenir* m'a affubé, je pense que cet *admirateur*, pour un écrit quelconque doit porter avant tout sur l'enseignement de cet écrit, sur l'instruction qu'il contient, bref, sur le fond même de l'ouvrage, plutôt que sur le style ; si l'enseignement est solide et étendu, si l'instruction qu'on y puise est bonne, pratique, et avantageuse pour l'individu et la société, dans ce cas, et dans ce cas seulement, il est permis de dire d'un livre, qu'il est un *écrit admirable*, quel qu'il soit, un *écrit véritablement littéraire*, si même qu'il ne brillerait pas par l'élégance de la forme et du style. — Ainsi, tout en acceptant, avec les réserves nécessaires, l'explication que vient d'imaginer l'*Avenir* sur la qualification qu'il avait donnée aux romans aussi irréligieux qu'immonstrueux d'Eng. Sue, il n'en reste pas moins vrai, que, même sous le rapport du *mérite littéraire*, il ne convient pas de dire, les *admirables écrits* d'Eng. Sue. Non, pas plus qu'il ne conviendrait d'apporter pour excuse le mérite artistique en qualifiant d'*admirables*, une peinture d'une lubricité dangereuse, surtout si cette peinture n'insultait pas moins à la religion qu'à la morale.

C'est ainsi que toute l'argumentation du long article éditorial de l'*Avenir* porte à faux ; ce n'est qu'un sophisme d'un bout à l'autre ; à l'aide de ce sophisme l'*Avenir* cherche à prouver que j'ai calomnié les intentions d'Eng. Sue, que *chacune de mes lignes sainte la colonnie*, et que est " plus usé à dire qu'à prouver. Mes correspondances sont là pour répondre à cette nouvelle graciosité du journal *républicain* qui paraît s'obstiner à ne pas comprendre que les personnes et les juges ne peuvent jamais qu'une chose que tout le monde connaît. L'*Avenir* affirme hardiment qu'Eng. Sue n'a insulté ni la religion, ni le sacerdoce, ni les personnes religieuses ; qu'il a, au contraire, il a divinisé la vertu, et fait abhorrer le vice ; — le dit de la même manière, personne ne le croira sur sa simple parole. Malgré sa colère d'admirateur, l'*Avenir* s'efforce de lire et de saisir à sa naïveté. — Oh ! s'il se voyait lire " *si s'entendait raisonner* " — mais non, la légion de l'*Avenir* paraît être composée de ces âmes dont il est écrit : " *Ils ont des yeux, et ils ne voient pas ; des oreilles, et ils n'entendent pas* " — peut-être seront-ils dérivés un jour par les *admirables écrits* dans lesquels Eng. Sue " a divinisé la vertu dans un rythme, qui n'a atteint aucun des écrivains religieux " — qui suit l'*Avenir* ne dit-il pas que tous les écrits d'Eng. Sue ont le vice de " jeter le remords et le goût du bien dans l'âme du plus misérable forçat " — Es-pérons donc pour l'*Avenir*.

Extraits de Journaux.

(Du Canadien.)

CHOLÉRA. — D'après les dernières dépêches télégraphiques, il y avait eu, jeudi et vendredi de la semaine dernière, une recrudescence de l'épidémie à Pittsburg. Il y a eu aussi quelques cas au Détroit.

Les journaux de Louisville (Kentucky), mentionnent, parmi les victimes du choléra dans cette ville, M. Chapman Coleman, président de la Banque du Nord du Kentucky, et M. J. A. Conn, riche planteur du lac Providence (Louisiane), qui était venu avec sa famille dans l'intention de passer le temps des chaleurs dans le Kentucky, et s'alarmant de progrès de la maladie dans cet Etat, s'embarqua sur le vapeur James Hewitt pour s'en retourner chez lui, et tomba malade à quelque milles au-dessus de Memphis.

Les journaux de Nashville (Tennessee) annoncent que le choléra se répand dans les campagnes environnantes.

A Chicago (Illinois) le bureau de santé fixe à 35 le nombre de degrés causés par le choléra en cette ville pendant les 22 jours précédents.

A Saint-Louis (Missouri) le choléra est en décroissance.

A Cincinnati (Ohio), parmi 28 personnes mortes du choléra dans les 48 heures qui ont précédé le 23 du mois dernier, on compte une actrice Mme Kent.

Un journal de Burlington (Iowa) raconte avec des détails bien touchants les ravages faits dans l'espace de quelques heures par le choléra dans la maison de M. Clarke, gouverneur de l'Etat. Mme Frances White, de Wapello, se trouvant en visite chez le gouverneur, remplissait les fonctions de garde-malade auprès d'un enfant qui mourait du choléra, lorsqu'elle en fut atteinte elle-même et mourut au bout de quelques heures. Mme Clarke, la dame du gouvernement, qui avait à son tour soigné son amie et son hôteuse mourante, la suivit de près, et M. James Stull, fille du général Stull, ci-devant secrétaire du gouvernement de l'Iowa, qui, à la première nouvelle de la maladie de Mme Clarke, était accouru auprès de son lit, ne lui survécut que peu d'heures.

(Du Citoyen — du Détroit.)

UN PIONNIER DE CIVILISATION. — Un journal est maintenant publié en Chine sous le titre de " Pékin Monitor " C'est le premier papier imprimé en chinois, et aussi le premier publié dans l'Empire-Céleste.

La population de la Californie est estimée par le " Courrier de la Californie " à 121,000, dont 15,000 sont natifs de ce pays, et y résident avant le 1er juin 1845 ; 35,000 sont d'origine étrangère ; 71,000 sont Américains.

Les réparations que l'on fait à l'église de Ste. Anne de cette ville sont à peu près terminées. Cette église se trouve considérablement allongée et est, après la cathédrale, le plus grand des temples dédiés au culte dans cette ville. La congrégation catholique du Détroit possède aujourd'hui quatre églises, dont deux sont incontestablement les plus beaux édifices religieux du Michigan.

Mgr. Lefebvre a béni dimanche dernier une église qu'on vient d'ériger à la Grande Rivière. De retour en cette ville, Sa Grandeur a béni le nouveau Chœur de Ste. Anne.

MARIAGES.

En cette ville, le 26 du courant, par Messire Proulx, Étienne Dubreuil à Delle. Caroline Marcotte, tous deux de St. Benoît.

Le 3 du courant, à St. François Xavier de Batiscan par le Rév. Messire H. Fréchette, curé de lieu. M. Benjamin Barrette, agriculteur de la paroisse Champlain, à Demoiselle Mathilde de Lotbinière de la paroisse de Batiscan.

A Ste. Anne du grand Calmet, le 21 de ce mois, par le Rév. Joseph Bouvier, prieur, François Xavier Rouleau à Demoiselle Clémence Rocco dit Bastien.

Collège Masson à Terrebonne.

La rentrée des Classes de cette Institution est fixée au cinq de septembre, à six heures du soir.

Nous publierons vendredi une notice détaillée concernant l'exposition du Cours d'Etudes.

BOSTON-EST.

23 Mai 1847.

M. S. W. Foyle : Monsieur j'ai reconnu tant de bonnes propriétés dans le Baume de Cerifes Sauvages du Dr. Wistar que je crois de mon devoir de donner témoignage en sa faveur. Mon fils âgé de 14 ans, fut pendant dix mois, pris d'une fièvre tout qui le faisait éprouver au côté et partout le corps, des douleurs si vives, que bientôt il ne fut plus qu'un véritable squelette. J'avais eu l'honneur de plusieurs médecins, et aucun d'eux n'avait pu lui apporter de soulagement ; aussi voyait-on bien sensiblement qu'il touchait à sa fin. Il m'arriva alors, par hasard, de voir quelques unes de vos annonces, et je crus que le Baume pourrait le soulager, comme il avait fait dans bien d'autres cas aussi avancés et aussi alarmants que celui dans lequel il se trouvait. Je m'en procurai donc une bouteille par le Dr. Keeler, agent du lieu, qu'il prit et qui lui fit éprouver aussitôt du mieux ; il continua à en prendre jusqu'à trois bouteilles, ce qui le guérit complètement de sa toux, et maintenant il se trouve en parfaite santé, qu'il doit à Dieu au Baume de Cerifes Sauvages du Dr. Wistar.

W. M. DIXON. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carie et Cie, rue St. Paul : aussi par Alfred Sauvage et Sr. J. Lyman et Cie. Place d'Armes. Montréal, le 26 Juillet, 1850.

AVIS AUX INSTITUTRICES. On demande deux Institutrices pour la paroisse de la Pointe-Clair. S'adresser à M. le Curé du lieu.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, d'un voisinage du port et des débauchés des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

Bibliothèques Paroissiales.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et tiens propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont particulièrement dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format 18°, 160 volumes solidement cartonnés en 120 volumes pour £6 5. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3, Montréal, le 9 juillet 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

C. CATELLI, Rue Notre Dame, près de Bonse & urs, Montréal, le 4 juin 1850.

LE GUIDE

DE L'INSTITUTEUR

UNE SÉRIE DE REPOSSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCLAIRE DU SURVEILLANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. N. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente aux Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage se forme un Volume format in-12, contenant 244 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien, Montréal, le 9 juillet 1850.

NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fond d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS. Un choix très varié de livres de prières avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des débiteurs. E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES.

Reduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles.

E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

NOUVEAUX

CHAPEAUX FRANÇAIS,

Pour MM. du Clergé et autres,

REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS

ET À VENDRE

À LA LIBRAIRIE DE

E. R. FABRE ET CIE.

Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

ATTENTION!

LA CLEF DES

PRINCIPALES DIFFICULTÉS

DE LA

GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU POUR RAISONNER SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur-Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

MANUEL

DE LA

VISÈRE ÉPISCOPALE

LES Messieurs les Curés trouveront à vendre à l'imprimerie des Melanges, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VIE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera du plus grand avantage à tous les fidèles en général. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale dans leur paroisse, feront donc bien de se le procurer pour leur propre utilité. Pour cela nous nous nous en chargerons d'un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de deux schellins la douzaine et de six sols par exemplaire. C'est une bien faible somme pour un joli livret de 64 pages.

AVIS AUX INSTITUTEURS. MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la paroisse de Ste. Elisabeth ont besoin de plusieurs INSTITUTEURS. Ste. Elisabeth, 26 juillet 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL—UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.

17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.

A. LAROCQUE, ECR., E. R. FABRE, ECR.

H. L. ROUTH, ECR., W. LUNX, ECR.

MEDICINS CONSULTANS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D.

H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1°. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées, sans qu'il ait à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les BILLETS PROMISSOIRES des assurés eux-mêmes.—Ces BILLETS peuvent et ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4°. Les BONUS sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître mutuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le BONUS pour les dites quatre années lui sera payé—et de tous les ans.

5°. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6°. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émanées de lui.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage de ses assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans intérêt et sans frais.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes les informations que l'on aura besoin de savoir en s'adressant au Bureau à Montréal ou aux Agents par toute la Province, aux quels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX.

EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE.

MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N.º. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER BENKIN, ECR., Avocat.

L'HONORABLE J. MCGORD.

L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

H. LENOIR, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical.

JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'usage que s'en étaient formés par ses fondateurs.

Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE

Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRÈS DE LA COMPAGNIE

Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £200,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.

Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans le dividende des profits pour l'année 1851.

Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant abolis pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. S. GERMAIN, qui conduit l'Établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JETIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BORET, Président.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTER, ECR., M. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec.—Agent—H. W. WELCH, ECR.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harrower, ECR.

St. André.—Frank Farish, ECR.

St. John.—Charles Piche, ECR.

Huntingdon.—R. B. So-

meville, ECR.

Stanstead.—F. Judd, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

Melbourne.—Thos. Tait, ECR.

St. Hyacinthe.—Boucher de la Bruyère, ECR.

Trois-Rivières.—John Robertson, ECR.

Hawkesbury.—Georges Hamill, ECR.

Dunkan.—Wm. Baker, ECR.

Wm. Ritchie, ECR.

LES Soussignés sont prêts à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement et actual ou un moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *cash-credit* ayant été adopté par le Bureau, on ira crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance sur la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer au Canada, tandis que les assurances avec participation auront part aux quatre quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

LE MOIS DE MAI.

LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSECRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici au Canada, et ne se vend que le même prix.

J. BTE. ROLLAND, N.º. 21, rue St. Vincent.

Montréal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez

Montréal, E. R. FABRE ET CIE.

2 Avril 1850. Rue St. Vincent No. 8.

EAU PLANTAINE.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. JOS BÉRIAU, Marchand Groc-

quier, Place Jacques Cartier, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAINE et qu'il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent

Montréal, 26 octobre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for Court, Term, and Dates. Includes sections for Cour du Banc de la Reine, Cour Supérieure, and various Districts.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-

chef et neuf Juges puisnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, écrites actual, et de des sé-

ances hebdomadaires pour certains objets, causes, expertes, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, écrites actual.

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à

Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année; le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours

juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques

des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décem-

bre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois

de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés ont l'honneur de publier, sous ce titre, deux

volumes élégamment reliés et contenant un choix

des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le

volume de prose contient les extraits suivants:

Extraits de Cornelius Nepos.

Les 3 et de livre de Quinte-Curce.

Quatre livres des Commentaires de César.

Cicéron sur la Vieillesse.

Cicéron sur l'Amitié.

Vie d'Agricole, par Tacite.

Prix 6s. 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix

qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient:

Les 3 premiers livres de l'Énéide.

Les Géorgiques de Virgile.

Les Odes d'Horace.

Les Fastes d'Ovide.

Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.

ARMOUR et RAMSAY.

ATTENTION!

On imprime à ce Bureau:

Adresses;

Billets d'Invitation;

Billets d'Invitation;

Letres funéraires

ET JOBS de toutes façons;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Melanges Religieux, 106

St. Denis près de l'Évêché.